



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :  
le 28/10/2025

Publication :  
le 07/11/2025

**SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025**

**Délibération n° D-2025-338**

Mise à jour du tableau des effectifs

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Madame NADAL Aurore

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Baptiste DAVID.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2025**

Délibération n° D-2025-338

**Direction Ressources Humaines**

**Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'au regard des besoins de la Ville de Niort et des moyens nécessaires pour son fonctionnement, il y a lieu d'actualiser le tableau des emplois ;

Considérant les besoins de recrutements temporaires pour les agents relevant du statut de droit public ;

Considérant que les emplois permanents vacants peuvent être occupés par des agents contractuels de droit public conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique ; que leur rémunération est fixée par référence aux grades indiqués dans le tableau ci-joint en annexe, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

Considérant la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux sur des emplois permanents dans les cas prévus à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, ou pour occuper des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial conformément à l'article L.332-14 du même Code ;

Considérant que pour faire face un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, des agents contractuels peuvent être recrutés temporairement sur des emplois non permanents conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ; que leur rémunération est fixée par référence aux grades indiqués dans le tableau ci-joint en annexe, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

**Création d'emplois permanents :**

BUDGET	Pôle	DIRECTION Service	EMPLOI <i>Identification de l'emploi (Logiciel RH)</i>	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	d'emplois Catégorie	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Si oui, le motif sera mentionné)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'espace public Service Espaces vers et naturels	Agent(e) de maintenance des aires de jeux, du mobilier urbain et des fontaines <i>PTV_00107</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
			Jardinier(ère) <i>PTV_00307</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
	Pôle Développement Durable	Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine Service Aérodrome de Niort-Marais poitevin	Agent(e) AFIS <i>PTV_00847</i>	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
	Pôle Vie du Territoire	Direction de l'Education Service Ecole	Agent(e) d'entretien polyvalent(e) <i>PTV_00391</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)

**Création d'emplois non permanents :**

BUDGET	Pôle	DIRECTION	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi			
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction Espaces Publics	Responsable de secteur Régie "Espaces Naturels et Jeux Mobiliers et Fontaines"	Technicien	Technicien principal 1ère classe	TC	B	1

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois ci-dessus ;
- autoriser le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
 Contre : 0  
 Abstention : 2  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Aurore NADAL**

**Jérôme BALOGE**